



**Déclaration des élus *FO*
au CHSCT du secteur « INDUSTRIE »
lors de la réunion extraordinaire
du 17 Janvier 2019**

Avis concernant le Transfert des activités STARFLEX.

Les élus *FO* au CHSCT du secteur « INDUSTRIE » sont consultés sur le Transfert des activités STARFLEX.

Le transfert de cette activité est déjà inscrit dans la spécialisation des sites.

Sur ce point, les élus *FO* rappellent que des zones d'ombres persistent sur les charges et activités futures du site de Marignane.

Aussi nous resterons vigilants à la bonne exécution du redéploiement des salariés concernés.

C'est-à-dire nous veillerons :

- Au respect des souhaits d'affectations
- Au bon déroulement des formations, in situ ou ex situ.

Malgré cela, les élus *FO* au CHSCT donneront un avis favorable.

Marignane, le 17 Janvier 2019

FO AIRBUS - Marignane

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex

☎ : 04.42.85.74.55 / 04.42.85.44.63

Email : syndicat.ma-fo.ah@airbus.com